

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 31 OCTOBRE 2013

DECISION

Numéro 13 – 10 – 086

Décision 13 : Le projet de règlement fonctionnel de la formation opérationnelle spécialisée (FOS) UTA Nord.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 12 septembre 2013, s'est réuni le vendredi 31 octobre 2013 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (3 membres présents sur un total de 5 administrateurs)

Étaient présents : Messieurs André Cellier (Vice-président); Claude Giraud (Vice-président), Monsieur Bernard Philibert (Président).

Étaient excusés : Madame Nadia Sémache, Monsieur Jean-Paul Burdin (Vice-président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Après une phase d'expérimentation en début d'année 2012, un nouveau mode de fonctionnement de l'UTA nord a été mise en place fin 2012, permettant de sécuriser le dispositif de réception des appels 18 du corps départemental a été réalisé. Ce nouveau mode de fonctionnement permet d'activer sans délai et 24 heures sur 24 l'UTA nord en cas de suractivité ou de défaillance de l'UTA sud.

Cette modification permet également de renforcer les effectifs de garde du centre d'incendie et de secours (CIS) de Roanne. De plus, elle offre la possibilité de réserver des emplois au sein de l'UTA nord aux sapeurs-pompiers rencontrant des difficultés opérationnelles.

Pour formaliser ce mode de fonctionnement et conformément au schéma de pilotage « cap qualité », deux documents doivent être publiés : L'ordre départemental d'opération et le règlement fonctionnel.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

1 - L'ordre départemental d'opération.

Il a pour objet de déterminer la doctrine opérationnelle à mettre en œuvre pour l'activation de la formation opérationnelle spécialisée (FOS) UTA Nord, permettant d'assurer la permanence de la réception des numéros « 18 » et « 112 ». Il doit permettre à l'officier du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS), en relation avec l'Officier de Garde Départemental (OGD), d'activer sans délai l'UTA Nord située au centre d'incendie et de secours (CIS) de Roanne

2 - Le règlement fonctionnel.

Il a pour objet de déterminer les moyens mis à disposition de la FOS UTA Nord ainsi que leur utilisation. Sa finalité est de permettre l'activation de la FOS UTA Nord conformément à l'ordre départemental d'opération (ODO) correspondant.

Ce document est soumis à l'approbation du bureau car il définit les personnels affectés à la FOS UTA Nord, ainsi que les moyens matériels et financiers.

☞ Les personnels affectés à la FOS UTA Nord :

Elle est composée d'agents affectés à titre permanent à l'unité de traitement de l'alerte (UTA) et de personnels spécialisés, détachés du CIS Roanne sur certaines périodes de leur garde.

Afin de disposer chaque jour au minimum d'un chef opérateur et d'un opérateur ou de deux opérateurs, la FOS UTA Nord s'appuie sur l'effectif affecté à titre permanent à l'UTA Nord. Cet effectif permanent est composé du chef de la FOS UTA Nord et de trois sapeurs-pompiers professionnels non officiers (SPPNO). En plus de cet effectif, il vient se rajouter le personnel spécialisé du CIS Roanne composé de 15 à 20 SPPNO.

L'effectif peut être également composé de sapeurs-pompiers rencontrant des difficultés opérationnelles.

☞ Les moyens matériels et financiers :

La FOS UTA Nord utilise des locaux spécialement dédiés à son activité, situés sur le site du CIS Roanne. Elle est dotée des matériels radios et informatiques identiques à ceux de l'UTA Sud.

Il n'est pas attribué de budget propre à la FOS UTA Nord. Les dépenses liées à son fonctionnement sont intégrées dans le budget général du SDIS.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

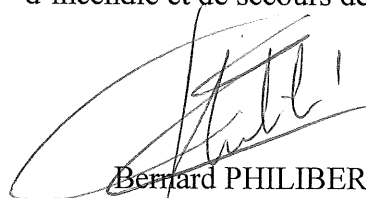
Publication : 14/11/2013

Article unique :

Le bureau approuve le règlement fonctionnel joint en annexe qui définit les personnels affectés à la FOS UTA Nord, ainsi que les moyens matériels et financiers.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

REGLEMENT FONCTIONNEL

FORMATION OPERATIONNELLE SPECIALISEE (FOS)

UNITE DE TRAITEMENT DE L'ALERTE (UTA) NORD

OCTOBRE 2013

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

**REGLEMENT
FONCTIONNEL****FOS UTA NORD****Mise à jour
Octobre 2013****PREAMBULE****Page 2 sur 6**

Le présent règlement fonctionnel a pour objet de déterminer les moyens mis à disposition de la FOS UTA Nord ainsi que leur utilisation. Sa finalité est de permettre l'activation de la FOS UTA Nord conformément à l'ordre départemental d'opération (ODO) correspondant.

Le présent règlement fonctionnel décrit :

- Le tableau des moyens de la FOS UTA Nord

- | | |
|----------------------------------------------------------------|--------|
| 1) Les personnels affectés à la FOS UTA Nord | page 3 |
| 2) Les moyens matériels et financiers dédiés à la FOS UTA Nord | page 3 |

- Le fonctionnement de la FOS UTA Nord

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1) l'environnement des différents emplois de la FOS UTA Nord | page 4 |
| 2) la description des différents emplois de la FOS UTA Nord | page 4 |
| 3) le règlement de fonctionnement | page 5 |
| 4) l'activité fonctionnelle des personnels de la FOS UTA Nord | page 5 |
| 5) Les formations nécessaires pour tenir les emplois de la FOS UTA Nord | page 6 |

Toute difficulté de mise en œuvre des moyens dédiés à la FOS UTA Nord doit être signalée par le chef de la FOS UTA Nord au chef de groupement de la coordination des interventions.

Les éléments techniques conduisant à la rédaction de ce tableau des moyens sont issus des avis et décisions suivants :

Le cadre général des FOS	Avis du Comité Technique	26 avril 2012
	Avis du CCDSPV	28 juin 2012
La FOS UTA Nord	Avis du Comité Technique	6 décembre 2012
	Bureau du CASDIS	18 janvier 2013

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

REGLEMENT FONCTIONNEL	FOS UTA NORD	Mise à jour Octobre 2013
	TABLEAU DES MOYENS	Page 3 sur 6

LES PERSONNELS AFFECTES A LA FOS UTA NORD

La FOS UTA Nord est composée d'agents affectés à titre permanent à l'unité de traitement de l'alerte (UTA) et de personnels spécialisés, détachés du CIS Roanne sur certaines périodes de leur garde.

Afin de disposer chaque jour au minimum d'un chef opérateur et d'un opérateur ou de deux opérateurs, la FOS UTA Nord s'appuie sur l'effectif affecté à titre permanent à l'UTA Nord. Cet effectif permanent est composé du chef de la FOS UTA Nord et de trois sapeurs-pompiers professionnels non officiers (SPPNO). En plus de cet effectif, il vient se rajouter le personnel spécialisé du CIS Roanne composé de 15 à 20 SPPNO.

LES MOYENS MATERIELS ET FINANCIERS**1) Les locaux**

La FOS UTA Nord utilise des locaux spécialement dédiés à son activité, situés sur le site du CIS Roanne.

2) Les outils

La FOS UTA Nord est dotée des matériels radios et informatiques identiques à ceux de l'UTA Sud.

3) Le financement

Il n'est pas attribué de budget propre à la FOS UTA Nord. Les dépenses liées à son fonctionnement sont intégrées dans le budget général du SDIS.

Les demandes de travaux, de réparations et de maintenance sont formulées par le chef de la FOS UTA Nord auprès du chef de groupement de la coordination des interventions

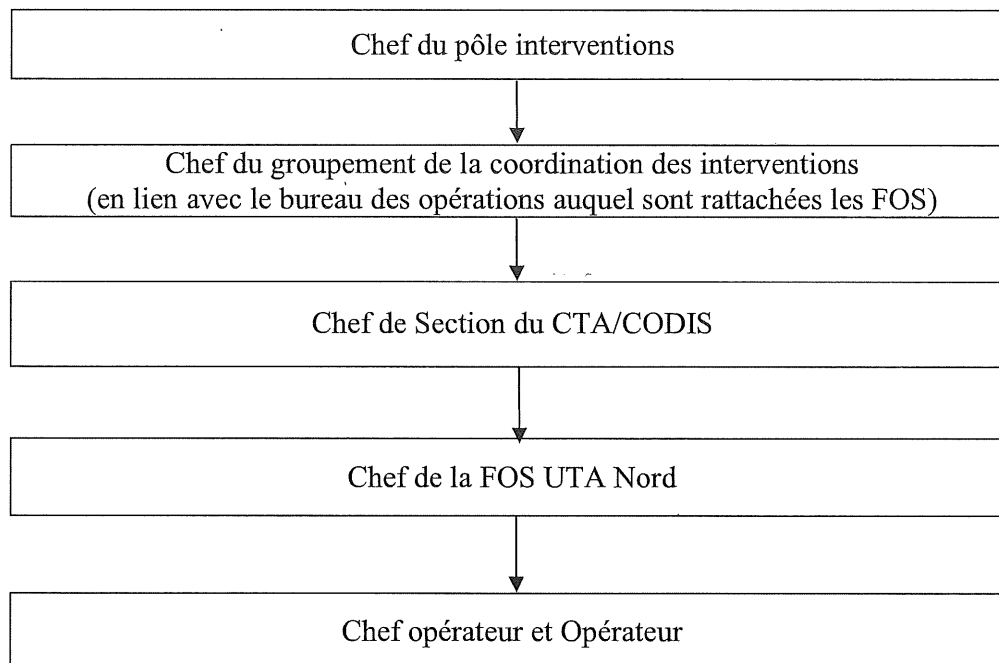
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

REGLEMENT FONCTIONNEL	FOS UTA NORD	Mise à jour Octobre 2013
	LE FONCTIONNEMENT DE LA FOS	Page 4 sur 6

L'ENVIRONNEMENT DES DIFFERENTS EMPLOIS



LA DESCRIPTION DES DIFFERENTS EMPLOIS

Chef de la FOS UTA Nord

Emploi : chef de salle / chef de groupe

Grade Mini : Lieutenant 2^{ème} classe - Grade Maxi : Lieutenant 1^{ère} classe

Adjoint au Chef de la FOS UTA Nord

Emploi : chef de salle / chef d'agrès tout engin, chef d'agrès une équipe

Grade Mini : Sergent - Grade Maxi : Adjudant

Agent permanent de la FOS UTA Nord

Emploi : opérateur, chef opérateur / chef d'agrès une équipe, chef d'équipe

Grade Mini : Sergent - Grade Maxi : Sergent chef

Agent spécialisé « FOS UTA Nord » du CIS Roanne

Emploi : opérateur / chef d'agrès une équipe, chef d'équipe, équipier

Grade Mini : Sapeur - Grade Maxi : Sergent-chef

Par ailleurs, il convient de préciser que la FOS UTA Nord à vocation à accueillir prioritairement les sapeurs pompiers professionnels rencontrant des difficultés d'aptitude opérationnelle. Dans ce cas, il ne sera pas fait référence aux conditions d'occupation des emplois décrites ci-dessus.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

REGLEMENT FONCTIONNEL	FOS UTA NORD	Mise à jour Octobre 2013
	LE FONCTIONNEMENT DE LA FOS	Page 5 sur 6

LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

L'UTA Nord est armée par un chef opérateur et un opérateur. Elle peut aussi être armée par deux opérateurs ; dans ce cas, le chef opérateur est soit le cadre d'astreinte de l'UTA Nord (chef de salle ou le chef opérateur) ou le chef opérateur de l'UTA Sud.

La FOS UTA Nord doit pouvoir être activée 365 jours par an et 24 heures sur 24. Pour cela :

1) le responsable des feuilles de garde du CIS Roanne, en lien avec le chef de la FOS UTA Nord, planifie pour chaque garde la présence d'un chef opérateur et d'un opérateur ou de deux opérateurs choisis parmi l'effectif spécialisé du CIS Roanne.

Les gardes et astreintes de l'équipe permanente de la FOS UTA Nord, programmées par le chef de la FOS UTA Nord, sont validées par le chef du groupement de la coordination des interventions.

Pour les agents de l'équipe spécialisée du CIS Roanne, l'emploi opérationnel de la feuille de garde du CIS Roanne prime sur l'emploi à la FOS UTA Nord. Ces derniers sont donc placés en position de « 17^{ième} » sur la feuille de garde voire de « 16 et 17^{ème} » si la FOS UTA est activée à l'aide de deux SPPNO spécialisés du CIS Roanne.

2) Par ailleurs, le personnel permanent de la FOS UTA Nord effectuera au CIS Roanne des gardes en qualité de chef de groupe, de chef de groupe renfort commandement, de chef d'agrès tout engin, de chef d'agrès une équipe, de chef d'équipe et équipier selon leurs grades et qualifications.

Ces gardes sont programmées conjointement par le chef de la FOS UTA Nord et le responsable de la feuille de garde du CIS Roanne.

Enfin, le calcul horaire de l'astreinte est identique à celui de la garde de « chef de groupe renfort commandement ».

L'ACTIVITE FONCTIONNELLE

L'activité fonctionnelle comprend les missions :

- de mise à jour des bases de données
- de renseignements et de dépannage niveau 1 des référents ARTEMIS pour les compagnies du secteur Nord

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

REGLEMENT FONCTIONNEL	FOS UTA NORD	Mise à jour Octobre 2013
	LES MOYENS MATERIELS ET FINANCIERS	Page 6 sur 6

LES FORMATIONS

1) La formation initiale de spécialité

- Le chef de la FOS UTA Nord doit être titulaire de l'unité de valeur TRS 3.
- Les chefs opérateurs doivent être titulaires de l'unité de valeur TRS 3.
- Les opérateurs doivent être titulaires de l'unité de valeur TRS2.

2) La formation de maintien d'actualisation et de perfectionnement des acquis (FMAPA)

La programmation de la FMAPA des personnels (l'équipe permanente de l'UTA Nord et le personnel spécialisé du CIS Roanne) affectés à la FOS UTA Nord est arrêtée par le chef de la FOS UTA Nord dans les conditions définies dans l'ODO, au paragraphe : procédures d'activation de l'UTA Nord, point IV « lors de la FMAPA ».

La FMAPA consiste en :

- Des prises d'appel en situation réelle plusieurs fois par semaine
- Des formations théoriques : lecture de plan ETARE, d'ITOP, etc...

Le nombre et la fréquence de ces FMAPA sont arrêtés librement par le chef de la section CTA/CODIS et le chef de la FOS UTA Nord, sous l'autorité du chef du pôle interventions.

Le Directeur départemental des services
d'incendie et de secours de la Loire



Colonel René DIES

Destinataires	Action à mener
CODIS	Pour mise en œuvre
Chef de la FOS UTA Nord	Pour mise en œuvre
Chef CIS Roanne	Pour mise en œuvre
OGD – CDS - CDC	Pour mise en œuvre
Chef de pôle	Pour information de leurs personnels
Direction	Pour information